



SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

Complément de Traitement Indiciaire (CTI) Indemnité de Traitement Indiciaire (ITI)

Voilà plusieurs mois que la CGT sollicite la collectivité suite à l'élargissement des possibilités d'octroi du CTI (pour les titulaires) et de l'ITI (pour les contractuel-le-s).

Les décrets y faisant référence sont sortis en novembre 2022 et permettent une application avec un effet rétroactif au 1^{er} avril 2022.

Le montant est de 188,62€ nets /mois, il sera mis en paye en septembre (avec l'effet rétroactif).

Ainsi les services concernés par l'extension sont:

- CITADELLE
- AGNES VARDA
- ALISE
- ACCUEIL DE JOUR
- PHLUS
- PRUAD
- Restaurants Inter-Générationnels
- Portage de repas
- CLIC
- Mission Territoire de Longévité
- Résidences Autonomie

Malgré la sollicitation des agents concernés et de la CGT, la Santé Scolaire et le Service Social du Personnel restent exclus de ce dispositif, la CGT continue de revendiquer l'attribution pour ces agents qui semblent pourtant remplir les conditions cumulatives exigées.

04/07/23